

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROTTET DU 26 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mars à 20h00, le conseil municipal de la commune de CROTTET, dûment convoqué le 21 mars 2026, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe LHÔTELAIS, Maire.

Étaient présents :

Jean-Philippe LHÔTELAIS, Caroline TURCHET, Dominique FAYEMI, Thierry LAVOIGNAT, Roselyne DOUCET, Janine ARTÉRO, Geneviève VAILLANT, Jean-Marie GAGNAIRE, Annie LUSSIAUD, Patrick DURANDIN, Frédéric PECHOUX, Patrick BERNARD, Emmanuel CHARPENTIER, Damien DUBORDIER, Sandy BEGHIN, Aurélie BROUSSE, Tony AUBERT.

Étaient absentes :

Michèle DANNACHER ayant donné pouvoir à Caroline TURCHET
Armelle MARCHIONINI ayant donné pouvoir à Patrick DURANDIN,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame Sandy BEGHIN est désignée en qualité de secrétaire par le conseil et accepte la fonction.

Création de la commission santé

Délibération n° 2026/22 : 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Le Maire rappelle la création de 9 commissions communales lors de la dernière réunion et propose de créer une nouvelle commission :

Intitulé	Description
Santé	<i>Organisation de journées d'information et de prévention destinées à la population, Facilitation l'accès au soin Lutte contre les déserts médicaux</i>

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la création de la commission santé dont la fonction est détaillée dans le tableau ci-dessus.

PROCÈS-VERBAL N°2026/04

Désignation des membres des commissions

Délibération n° 2026/23 : 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Monsieur le Maire rappelle le rôle des commissions et demande à chaque conseiller de se positionner dans une ou plusieurs commissions.

Après avoir entendu chacun des membres, le Maire établit le tableau annexé à la présente délibération :

Commissions	Responsable	Membres	
Urbanisme Travaux Entretien général	Jean-Philippe LHÔTELAIS	C. TURCHET D. FAYEMI M. DANNACHER J. ARTÉRO	P. DURANDIN F. PECHOUX A. MARCHIONINI P. BERNARD
Finances Affaires générales	Caroline TURCHET	M. DANNACHER R. DOUCET G. VAILLANT	J-M. GAGNAIRE P. DURANDIN A. MARCHIONINI
Affaires culturelles Vie associative Commémorations Réceptions	Dominique FAYEMI	E. CHARPENTIER D. DUBORDIER S. BEGHIN	A. BROUSSE T. AUBERT
Développement Durable	Michèle DANNACHER	T. LAVOIGNAT R. DOUCET J-M. GAGNAIRE	A. LUSSIAUD P. BERNARD
Sécurité routière Espaces de jeux	Thierry LAVOIGNAT	C. TURCHET D. FAYEMI D. DUBORDIER	A. BROUSSE T. AUBERT
Informatique Téléphonie Nuisibles	Roselyne DOUCET	D. FAYEMI G. VAILLANT F. PECHOUX (nuisibles)	J-M. GAGNAIRE P. DURANDIN
Chauffage des bâtiments	Jean GAGNAIRE	T. LAVOIGNAT	

PROCÈS-VERBAL N°2026/04

Feuillet 2026/31

Commissions	Responsable	Membres	
Information Communication	Geneviève VAILLANT	D. FAYEMI M. DANNACHER	J. ARTÉRO S. BEGHIN
Ecole Péri-scolaire	Janine ARTÉRO	J-M. GAGNAIRE E. CHARPENTIER	S. BEGHIN A. BROUSSE
Santé	Annie LUSSIAUD	M. DANNACHER R. DOUCET	J. ARTÉRO A. MARCHIONINI

Désignation des délégués et suppléants aux syndicats intercommunaux et autres organismes extérieurs

Délibération n° 2026/24 : 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Monsieur le Maire informe que suite au renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de désigner des délégués titulaires et suppléants pour les différentes organisations auxquelles la commune participe et/ou est partenaire.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, les délégués titulaires et suppléants ont été désignés à l'unanimité selon le tableau annexé à la présente délibération :

Organismes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jumelage	Sandy BEGHIN	Dominique FAYEMI
Histoires et patrimoine	Damien DUBORDIER	Tony AUBERT
Office du tourisme	Emmanuel CHARPENTIER	Dominique FAYEMI
CAREL	Janine ARTÉRO	
V.S.I. (Val de Saône Intermédiaire)	Jean-Philippe LHÔTELAIS	Emmanuel CHARPENTIER
Ambroisie	Roselyne DOUCET	Patrick DURANDIN
Correspondant défense	Roselyne DOUCET	Tony AUBERT
Bibliothèque communale et départementale	Roselyne DOUCET	Aurélie BROUSSE
SEMCODA	Roselyne DOUCET	
SDIS	Caroline TURCHET	Sandy BEGHIN

PROCÈS-VERBAL N°2026/04

Désignation des délégués CNAS

Délibération n° 2026/25 : 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Monsieur le Maire informe que suite au renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués représentant la commune pour le CNAS (Comité National d'Action sociale) dont la durée du mandat est identique à celle du mandat communal.

Ouï l'exposé du Maire, le conseil municipal désigne, par vote à main levée, les délégués suivants :

Délégué titulaire : Geneviève VAILLANT (19 voix pour)

Délégué suppléant : Emmanuel CHARPENTIER (19 voix pour)

Renouvellement des représentants de la commune au sein du comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires de Crottet

Délibération n° 2026/26 : 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de l'arrêté ministériel en date du 07 novembre 2005 portant organisation des Comités Consultatifs Communaux des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV).

Le Maire indique que conformément à l'article 4, l'assemblée doit désigner, suite au renouvellement des conseils municipaux, les représentants de la commune au sein du CCCSPV dans la limite du nombre de représentants de chacun des grades des sapeurs-pompiers volontaires composant le corps communal à savoir :

- Le chef de corps, membre de droit
- Un sergent-chef titulaire
- Un caporal titulaire et un suppléant
- Un sapeur titulaire et suppléant

La composition du corps communal n'est pas suffisante pour permettre la désignation d'un suppléant pour chaque grade.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DÉSIGNE parmi ses membres n'ayant pas la qualité de SPV les représentants de la commune dans la limite du nombre de représentants des SPV :

- Monsieur Jean-Philippe LHÔTELAIS, membre de droit pour la présidence du comité consultatif

Titulaires	<ul style="list-style-type: none">- Caroline TURCHET- Dominique FAYEMI- Damien DUBORDIER
Suppléants	<ul style="list-style-type: none">- Janine ARTÉRO- Jean GAGNAIRE- Sandy BEGHIN

Informations diverses

Jean-Philippe LHÔTELAIS :

- Lecture des informations de l'Association des Maires de France relatives à la situation au Moyen-Orient et ses conséquences prévisibles et sur le projet de loi pour la lutte contre l'utilisation du protoxyde d'azote

Roselyne DOUCET :

- Création d'une plateforme SOFA permettant l'accès à une base de données musicales, filmographique et de la presse écrite : accès gratuit pendant 3 mois puis obligation de validation par la bibliothèque municipale (si la personne est adhérente à la bibliothèque),
- Renouvellement du contrat avec le fournisseur de logiciel MICROBIB pour la bibliothèque,
- Convention de partenariat avec GDS (Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain) permettant d'obtenir 4 pièges gratuits pour la lutte contre les frelons asiatiques. Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes de la Veyle a financé à hauteur de 100 € par commune et par an le GDS.

Caroline TURCHET :

- Présentation succincte du plan de sauvegarde communal : objectif et obligation de mise à jour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Sandy BEGHIN

Jean-Philippe LHÔTELAIS